

Mineurs à Ceuta : Vox demande l'application de l'accord de 2007 entre le Maroc et l'Espagne

25.03.2020 | Mineurs à Ceuta : Vox demande l'application de l'accord de 2007 entre le Maroc et l'Espagne

Même en ces temps de pandémie du Coronavirus, la campagne de Vox contre la présence des mineurs marocains non-accompagnés (MENA) installés à Ceuta ne connaît pas de trêve. Sa députée Teresa López vient d'en remettre une nouvelle couche avec une proposition de loi (non-contraignante) appelant au rapatriement de l'ensemble des MENA vers le Maroc, rapporte un média local.

«Le regroupement familial des mineurs est une urgence, car la meilleure protection pour ces mineurs est d'être dans le giron de leur famille», a fait valoir la parlementaire.

Et d'expliquer dans son initiative que «depuis 2007, aucun MENA d'origine marocaine n'a été rapatrié vers son pays alors qu'un accord avait été signé la même année entre l'Espagne et le Maroc».

La députée avait adressé en février une question au gouvernement espagnol portant sur le même sujet. Nullement

convaincue par la réponse de l'exécutif de Pedro Sanchez, elle a décidé de passer à un niveau supérieur en présentant une proposition de loi.

Selon la députée de Vox, «environ 500 MENA sont dans le centre de la Esperanza en plus de ceux accueillis actuellement dans le pavillon de Santa Amelia alors qu'ils étaient auparavant dans les rues de Ceuta. Une situation insoutenable qui exige du gouvernement national d'appliquer le traité» signé le 6 mars 2007.

Pour mémoire, l'accord publié au Bulletin officiel marocain dans son édition du 19 décembre 2013 est un cadre juridique fixant les modalités du déroulement de toute l'opération du rapatriement : de l'identification de la nationalité des mineurs jusqu'à leur retour au Maroc. Il précise, dans son article 9, que la prise en charge des frais de «la protection et le retour des mineurs non-accompagnés» au Maroc sera assurée par le gouvernement espagnol. Madrid est tenu, également, de «cofinancer les opérations préventives, notamment celles devant contribuer au développement socio-économiques des régions qui connaissent un degré élevé de migration».

Il a été décidé également, la création d'une commission conjointe devant se réunir tous les six mois pour le suivi de l'application de l'accord. Pour sa part, l'Union européenne avait décidé d'accompagner cet accord en allouant deux millions euros pour le financement de la construction de centres d'accueils au Maroc, à Tanger et Marrakech, pour les mineurs rapatriés d'Espagne.

Source :
<https://www.yabiladi.com/articles/details/91152/mineurs-ceuta-demandede-l-application-l-accord.html>